



CONFORMITÉ VUL : GUIDE PRATIQUE POUR L'INTÉGRATION DU TACHYGRAPHE

UNOSTRA

RAPPEL

À compter du 1er juillet 2026, une évolution majeure du Paquet Mobilité européen concerne les véhicules utilitaires légers (VUL) de plus de 2,5 tonnes utilisés pour le transport international.

Tous les VUL > 2,5 t concernés devront être équipés d'un tachygraphe intelligent de 2e génération (GEN2).

Aucune obligation de Carte de Qualification Conducteur (CQC) pour conduire ces véhicules dans ce cadre international.

L'Unostra rappelle le cadre du règlement CE n°56/2006, applicable depuis le 11 avril 2007, qui définit les règles relatives à la conduite et aux temps de repos.

Période de contrôle : 56 jours (depuis le 31 décembre 2024).

Exigences technique et champ d'application

Les VUL > 2,5 t utilisés pour le transport international doivent être équipés d'un tachygraphe GEN2.

Objectif: renforcer la traçabilité et l'équité entre transporteurs européens; permettre un contrôle renforcé et une traçabilité des passages aux frontières, des temps de conduite et des temps de repos, et un contrôle à distance.

Le dispositif s'applique uniquement aux transports internationaux; pas de CQC obligatoire pour les conducteurs dans ce cadre.

Ce que prévoit le règlement CE 56/2006 (rappel utile)



Conduite et temps de conduite

- ◆ Durée maximale de conduite journalière: 9 heures (pouvant atteindre 10 heures au maximum, 2 fois par semaine).
- ◆ Conduite hebdomadaire maximum: 56 heures.
- ◆ Durée maximale sur 2 semaines consécutives: 90 heures.

Conduite continue et pauses

- ◆ Conduite continue: maximum 4h30 sans interruption.
- ◆ Pause après 4h30 de conduite: 45 minutes obligatoires (en une fois ou en 15 minutes + 30 minutes réparties pendant les 4h30).

Période de contrôle: 56 jours (à compter du 31 décembre 2024).

Ce que prévoit le règlement CE 56/2006 (rappel utile)



Temps de repos et organisation

- ◆ Temps de repos journalier:
minimum 11 heures consécutives sur 24 heures.
- ◆ Temps de repos fractionné: possible en blocs de 3 heures + 9 heures (12 heures au total).
- ◆ Temps de repos réduit: minimum 9 heures, possible 3 fois par semaine maximum.
- ◆ Double équipage: 9 heures de repos consécutives dans une période de 30 heures à l'arrêt et hors cabine.
- ◆ Repos hebdomadaire normal:
minimum 45 heures toutes les 2 semaines, à réaliser au plus tard à la fin de la 6e période consécutive de 24 heures après le repos précédent.
- ◆ Repos hebdomadaire réduit: période entre 24 et 45 heures si, sur 2 semaines, le conducteur prend 2 repos normaux ou 1 repos normal + 1 repos réduit d'au moins 24 heures, avec compensation par un temps de repos équivalent pris en bloc avant la 3e semaine.

Période de contrôle: 56 jours (à compter du 31 décembre 2024).

Symboles du tachygraphe



Conduite



Repos, temps libre du conducteur



Travail autres tâches comme chargement/déchargement, entretien, formalités administratives etc ...



Disponibilité période durant laquelle le conducteur ne peut pas vaquer librement à ses activités

CE QUE LE DISPOSITIF PERMET :

- Enregistrement automatique des passages aux frontières.
- Suivi des temps de conduite et des temps de repos.
- Contrôle à distance des données et du respect des règles.
- Mesures à mettre en œuvre et responsabilités